

L'enseignement du décès d'un résident au foyer Pinel, Saint Denis

Le foyer n'est pas une caserne

Les résidents ont besoin d'un double de leur clefs

Le samedi 11 juillet 2014, un camarade Comorien a été trouvé mort dans sa chambre au foyer Adoma, 43 rue Pinel à Saint Denis. Il avait décédé trois jours auparavant dans sa chambre sans que personne ne s'en aperçoive.

Sans l'alerte de sa famille, le cadavre de cette personne aurait pourri tout seul pendant des jours.

Et si le responsable de résidence n'avait pas été pas dans son bureau, cela aurait été quasiment impossible de rentrer sans la clé ;

La nouvelle résidence Pinel n'est pas un cas isolé. Trop de cadavres dans les foyers et les résidences sociales restent plusieurs jours dans leur logement sans que personne ne soit au courant, pas même le responsable de la résidence.

La politique des gestionnaires - pas de double des clefs qui puissent être déposés chez des copains ou amis, pas le droit d'héberger un membre de sa famille de manière durable - renforce le « chacun pour soi » qui individualise les résidents et empêche la solidarité, voire même le minimum de souci amical.

Face à cela nous demandons à tous nos partenaires résidents dans des foyers ou résidences sociale, les associations des soutiens et les élus politique de se joindre à nous pour poser exiger :

- 1 - Le droit à l'hébergement et à la vie privée conforme à un vrai statut de locataire,
- 2- Le droit à un double des clés d son domicile,
- 3 - Un nombre suffisant de salles collectives et d'espaces de convivialité dans chaque foyer ou résidence social pour maintenir vivant le lien social entre les résidents (cafétéria, salle de réunion, salle de prière etc.)

Le 30 juillet 2015

Comité de résidents du foyer Pinel, Coordination des délégués de la Plaine Commune, Copaf, ETVC...